



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Magistrats

Question écrite n° 3563

Texte de la question

M. Charles de Courson attire l'attention de M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, sur le regime indemnitaire des magistrats de l'ordre judiciaire. Les sujétions particulieres occasionnees par la presence de ces magistrats au sein de nombreuses commissions ne font l'objet d'aucune contrepartie. Il lui demande s'il envisage d'inscrire au budget du ministere de la justice pour 1994 les sommes necessaires a la remuneration de ces magistrats, conformement a l'engagement pris par son predecesseur.

Texte de la réponse

Ainsi que l'a rappele l'honorable parlementaire, les magistrats de l'ordre judiciaire sont particulierement sollicités pour participer a des commissions administratives. Leur presence au sein de ces organismes, qui ne saurait etre remise en cause par principe, constitue incontestablement pour les magistrats une lourde sujétion, sans aucune contrepartie actuelle. L'amélioration du regime indemnitaire des magistrats des juridictions administratives, obtenue pour leur participation a de nombreuses commissions administratives, profitera également aux magistrats de l'ordre judiciaire qui sont soumis, en ce domaine, a des contraintes semblables. Le principe d'un alignement global sur les indemnités des magistrats des juridictions administratives doit etre maintenu. Une augmentation du taux indemnitaire moyen des magistrats de l'ordre judiciaire est donc demandée pour 1994. Cependant, cette mesure, d'un cout eleve, devra etre repartie en plusieurs exercices budgetaires.

Données clés

Auteur : [M. de Courson Charles](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3563

Rubrique : Magistrature

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1977

Réponse publiée le : 27 septembre 1993, page 3239